

# SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1979.

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la commission des Affaires culturelles (1), sur le projet de loi de finances pour 1980, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

TOME VIII

### FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Par M. Paul SERAMY,

Sénateur.

---

(1) *Cette Commission est composée de : MM. Léon Eeckhoutte, président; Henri Caillavet, Michel Miroudot, Jean Sauvage, Charles Pasqua, vice-présidents; Pierre Bouneau, Jacques Habert, Paul Séramy, Maurice Vérillon, James Marson, secrétaires; Henri Agarande, Jean de Bagnaux, Mme Danielle Bidard, MM. René Billères, Jean-Pierre Blanc, Jacques Bordeneuve, Jacques Boyer-Andrivet, Michel Caldaguès, Jacques Carat, Adolphe Chauvin, Auguste Cousin, Jean David, Charles Durand, Maurice Fontaine, Claude Fuzier, Adrien Gouteyron, Mme Brigitte Gros, MM. Robert Guillaume, Robert Lacoste, Christian de La Malène, Mme Hélène Luc, MM. Kléber Malécot, Hubert Martin, Roger Moreau, Dominique Pado, Sosefo Makape Papilio, Guy Pascaud, Maurice Pic, Roland Ruet, François Schleiter, Guy Schmaus, Pierre-Christian Taittinger, René Tinant, Edmond Valcin, Pierre Vallon, Emile Vivier.*

Voir les numéros :

**Assemblée nationale** (6<sup>e</sup> législ.) : 1290 et annexes, 1292 (annexe 43), 1293 (tome XX) et in-8° 227.

**Sénat** : 49 et 50 (tome III, annexe 32) (1979-1980).

---

**Loi de finances.** — *Formation professionnelle et promotion sociale.*

## SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION .....	3
<b>LE BILAN DE LA POLITIQUE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE</b> .....	5
<b>PREMIÈRE PARTIE. — Le bilan de l'action de l'Etat</b> .....	6
1. Les actions suivies par les différentes catégories de stagiaires .....	6
A. — <i>Les stages en faveur des demandeurs d'emploi</i> .....	7
B. — <i>Les actions de promotion</i> .....	7
C. — <i>Les actions d'adaptation et de perfectionnement et les contrats emploi-formation</i> .....	7
2. L'affectation des crédits du Fonds de la formation professionnelle .....	7
A. — <i>Les crédits de fonctionnement</i> .....	7
B. — <i>Crédits délégués aux préfets de région</i> .....	9
C. — <i>Les crédits d'équipement</i> .....	10
<b>DEUXIÈME PARTIE. — Le bilan de l'action des entreprises</b> .....	11
1. Les actions financées par les entreprises .....	11
2. Le bilan des activités du Fonds d'assurance-formation (F.A.F.) .....	15
<b>TROISIÈME PARTIE. — Le projet de budget pour 1980</b> .....	17
1. Les crédits de contrôle et d'intervention .....	17
2. Les crédits de rémunération des stagiaires .....	17
3. Les crédits du Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale .....	18
4. La participation des entreprises .....	19
<b>QUATRIÈME PARTIE. — Examen en Commission</b> .....	20
1. Audition de M. le secrétaire d'Etat chargé de la Formation professionnelle ..	20
2. Examen du rapport en Commission .....	21
<b>CONCLUSION : La Commission donne un avis favorable à l'adoption des crédits</b> .....	23
<b>ANNEXE — L'enveloppe de la formation professionnelle</b> .....	24

## INTRODUCTION

MESDAMES, MESSIEURS,

L'examen annuel des crédits inscrits à la loi de finances est toujours l'occasion pour votre Rapporteur d'une réflexion sur la politique suivie depuis bientôt neuf ans en matière de formation professionnelle.

Les chiffres, même s'il faut leur accorder une importance modérée, traduisent l'ampleur de l'effort entrepris. C'est ainsi que les crédits publics ont été multipliés par cinq entre 1972 et 1980, alors que, dans le même temps, le budget général n'a été multiplié que par 2,8.

La mesure de la mise en place de la formation permanente se révèle aussi par un autre indice : la multiplication des établissements de formation publics, ou privés.

Ce bilan positif ne conduit pas pour autant votre Rapporteur à cultiver une satisfaction béate.

Il est conscient que la conjoncture n'est pas toujours propice au développement d'une politique d'éducation permanente axée sur l'acquisition par les travailleurs des moyens d'échapper à leur aliénation, de s'épanouir en accédant à la culture.

C'est pourquoi, inlassablement, il aura soin de rappeler les principes qui ont animé le législateur et les partenaires sociaux au cours de ces dernières années, afin de prévenir les déviations et les déformations.

L'analyse du projet de budget ne peut être détachée du contexte général de la politique poursuivie en ce domaine. Ainsi, votre Rapporteur s'efforcera-t-il de dresser le bilan pour l'année en cours, avant d'examiner les moyens prévus pour 1980.

## **LE BILAN DE LA POLITIQUE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**

L'action conduite en 1978 et 1979 s'est traduite par une augmentation de la participation de l'Etat comme des entreprises.

Ainsi, 2.900.000 travailleurs ont bénéficié d'un stage de formation en 1978, soit 100.000 de plus qu'en 1977. La part des entreprises exprimée en pourcentage de la masse salariale est passée de 1,76 % en 1977 à 1,83 % en 1978.

En 1979, comme en 1978 et en 1977, les dispositions prises pour renforcer le passage des jeunes de la vie scolaire à la vie active ont été maintenues grâce au troisième pacte pour l'emploi. Un projet de loi, que votre Rapporteur et sa commission des Affaires culturelles appellent de leurs vœux depuis de nombreuses années, sur l'organisation des formations en alternance a été déposé et sera prochainement examiné par le Parlement.

Enfin, la loi du 17 juillet 1978 relative au congé individuel de formation et à la rémunération des stagiaires est progressivement mise en place : les agréments des stages rémunérés par l'Etat étant achevés et la liste publiée en juillet dernier.

## PREMIÈRE PARTIE

### Le bilan de l'action de l'Etat.

2.900.000 personnes ont bénéficié d'un stage de formation soit un travailleur sur sept, pour une moyenne de 125 heures par stagiaire et un total de 364 millions d'heures stagiaires.

Il est à noter que la moyenne des formations financées par l'Etat est dix fois plus longue que celle des entreprises (près de 500 heures contre 60.)

#### 1. LES ACTIONS SUIVIES PAR LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE STAGIAIRES

Pour 1978, 993.000 stagiaires ont suivi les actions financées par l'Etat pour un total de 250.000.000 heures stagiaires.

En 1978, le nombre de stagiaires en formation a dépassé le chiffre record de 1972 (993.000 contre 956.000).

La ventilation entre les différents types de stage s'établit comme suit :

En 1978, parmi les 993.000 stagiaires en formation, 839.000 ont suivi des cours oraux et 154.000 des cours à distance dont la plus grande partie est constituée d'actions de promotion.

Dans les cours oraux :

— 41 % des stagiaires ont suivi des actions de conversion-prévention-préformation, ce qui représente 62 % des heures stagiaires et les trois quarts du budget de fonctionnement d'ensemble des actions de formation ;

— 41 % des stagiaires ont suivi des actions de promotion, représentant 28 % des heures-stagiaires et 14 % du budget ;

— 10 % des stagiaires ont suivi une formation d'adaptation ou de perfectionnement, représentant 4 % des heures-stagiaires et 2 % du budget ;

— 8 % des stagiaires ont bénéficié d'un contrat emploi-formation, représentant 6 % des heures-stagiaires.

*A. — Les stages en faveur des demandeurs d'emploi.*

Sur les 342.000 stagiaires de type « conversion-prévention-préformation », 309.000 sont des demandeurs d'emploi. La durée moyenne des formations s'élève à 820 heures (conversion), 420 heures (promotion), 140 heures (adaptation).

La prise en charge directe par l'Etat a été relayée en partie par les entreprises qui ont contribué aux actions conventionnées de formation des demandeurs d'emploi pour 16,7 millions en 1978, au titre de la loi du 16 juillet 1976.

*B. — Les actions de promotion.*

Elles ont concerné 475.000 stagiaires en 1978, dont 282.000 au titre de la promotion sociale.

La durée moyenne s'est établie à 360 heures dans les cours conventionnés et 480 heures dans les cours subventionnés.

*C. — Les actions d'adaptation et de perfectionnement et les contrats emploi-formation.*

Les actions d'adaptation-perfectionnement qui ne représentent que 10 % des effectifs ont été suivies par 84.000 stagiaires en 1978. La durée est très variable selon les catégories concernées (500 heures pour les travailleurs immigrés).

Les contrats emploi-formation au nombre de 250.000 en 1977 sont passés à 43.000 en 1978 pour un total d'heures de 15,7 millions.

**2. L'AFFECTATION DES CRÉDITS  
DU FONDS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.**

La politique de décentralisation des crédits au niveau régional entreprise il y a maintenant dix ans se poursuit.

Les préfets présentent un programme d'équipement des centres de formation et un programme prévisionnel de fonctionnement qui tient compte des orientations prioritaires définies au niveau national.

*A. — Les crédits de fonctionnement.*

Les crédits du fond s'élevaient au 30 juin 1979 à 1.142.890.929 F et se répartissaient entre les ministères (22 %), les préfets de région (76,5 %) et les interventions directes (1,5 %). L'utilisation est retracée dans le tableau ci-après :

Ministères	1976	1977	1978	1979 (1 <sup>er</sup> semestre)
Agriculture .....	16.827.259	29.125.035	29.532.000	30.827.250
Culture .....	980.000	1.742.000	1.800.000	2.100.000
Défense .....	6.730.000	7.710.000	8.400.000	8.410.000
Education .....	69.147.108	69.156.892	54.874.000	63.285.000
Universités .....	37.100.000	38.500.000	43.000.000	44.200.000
Industrie, commerce et artisanat .....	21.232.000	22.255.000	25.234.158	33.674.000
Economie et finances .....	500.000	»	»	»
Equipement .....	»	»	100.000	»
Jeunesse et sports .....	2.200.000	2.991.200	3.800.000	4.400.000
Justice .....	»	»	»	2.000.000
Transports — Marine marchande .....	1.890.000	2.100.000	3.422.000	2.478.000
Travail .....	23.000.000	24.919.200	27.000.000	31.569.954
Santé .....	17.380.000	13.600.000	15.550.000	17.100.000
Tourisme .....	1.910.000	7.720.000	8.700.000	9.600.000
<b>Total général des crédits transférés ....</b>	<b>198.896.367</b>	<b>219.819.327</b>	<b>221.412.158</b>	<b>249.644.204</b>

**B. — Crédits délégués aux préfets de région (chap. 43-03)**

Régions	1976	1977	1978	1979 (1 <sup>er</sup> semestre)
Alsace .....	18.098.000	36.700.000	33.452.000	27.250.000
Aquitaine .....	15.205.240	36.956.800	51.230.000	39.000.000
Auvergne .....	6.281.200	16.634.160	18.300.000	17.070.000
Bourgogne .....	9.403.000	22.739.000	27.980.000	22.000.000
Bretagne .....	15.431.200	39.500.000	43.240.883	33.710.000
Centre .....	8.775.000	23.935.664	41.420.000	30.175.000
Champagne - Ardenne .....	5.300.000	15.902.326	18.878.250	18.392.000
Corse .....	3.936.000	6.135.000	12.950.000	8.300.000
Franche-Comté .....	6.577.000	11.910.400	16.420.000	15.524.000
Ile-de-France .....	62.187.400	129.520.442	183.246.802	143.493.000
Languedoc - Roussillon .....	11.164.000	32.000.000	37.998.358	33.995.000
Limousin .....	3.605.000	5.400.000	7.800.000	7.000.000
Lorraine .....	31.657.200	49.650.000	61.700.000	64.170.000
Midi - Pyrénées .....	18.196.860	38.471.919	47.690.850	39.165.725
Nord - Pas-de-Calais .....	23.924.500	56.922.200	76.580.000	62.800.000
Basse-Normandie .....	6.171.000	17.400.000	20.730.000	20.530.000
Haute-Normandie .....	6.797.200	20.919.382	25.900.000	25.830.000
Pays de la Loire .....	24.613.400	45.539.420	56.870.000	44.800.000
Picardie .....	8.300.000	36.975.300	37.720.000	26.600.000
Poitou - Charentes .....	10.146.500	26.819.717	29.140.000	25.061.000
Provence - Alpes - Côte d'Azur .....	28.080.000	59.196.929	87.634.630	65.655.000
	37.186.000	74.883.150	89.454.973	80.471.000
<b>D.O.M. :</b>				
Guadeloupe .....	1.790.000	2.600.000	3.000.000	3.400.000
Guyane .....	890.000	1.100.000	1.300.000	1.600.000
Martinique .....	2.870.000	3.300.000	3.800.000	4.200.000
Réunion .....	9.140.000	11.000.000	12.000.000	14.100.000
<b>Total .....</b>	<b>375.725.700</b>	<b>822.111.809</b>	<b>1.046.436.746</b>	<b>874.091.725</b>



**C. — Les crédits d'équipement.**

Soumis comme les crédits de fonctionnement, mais seulement depuis 1975, à la procédure de déconcentration régionale, les crédits d'équipement qui étaient à 100.403.715 F en 1978 ont progressé de 4,5 % en 1979, passant à 105.008.715 F, la part transférée aux ministères s'établissant à 10 % et celle transférée aux régions à 20 %.

Le tableau ci-après retrace la ventilation de ces crédits entre les différentes régions de 1977 à 1979. Il faut noter que la majeure partie des crédits a été consacrée au Centre de formation des apprentis dans la proportion de 60 %.

Régions	1977	1978	1979
Alsace .....	5.000.000	1.600.000	5.000.000
Aquitaine .....	3.500.000	2.400.000	3.500.000
Auvergne .....	2.100.000	1.500.000	4.700.000
Bourgogne .....	5.000.000	3.300.000	4.850.000
Bretagne .....	8.800.000	4.300.000	12.600.000
Centre .....	3.200.000	4.000.000	5.700.000
Champagne-Ardenne .....	4.200.000	3.000.000	3.000.000
Corse .....	900.000	1.700.000	2.800.000
Franche-Comté .....	1.400.000	2.600.000	1.900.000
Languedoc-Roussillon .....	4.000.000	2.400.000	3.050.000
Limousin .....	2.000.000	2.000.000	2.200.000
Lorraine .....	2.000.000	2.900.000	4.100.000
Midi-Pyrénées .....	4.700.000	3.600.000	3.800.000
Nord-Pas-de-Calais .....	5.000.000	5.400.000	8.600.000
Basse-Normandie .....	100.000	2.300.000	3.200.000
Haute-Normandie .....	4.200.000	1.900.000	3.600.000
Pays de la Loire .....	4.100.000	3.700.000	4.550.000
Picardie .....	2.200.000	2.700.000	4.050.000
Poitou-Charentes .....	4.400.000	2.300.000	4.300.000
Provence-Alpes-Côte d'Azur .....	6.800.000	5.300.000	6.300.000
Rhône-Alpes .....	6.800.000	6.300.000	7.700.000
Ile-de-France .....	9.900.000	11.300.000	9.800.000
Départements d'outre-mer .....	»	2.600.000	3.350.000
<b>Total des crédits aux régions ..</b>	<b>90.300.000</b>	<b>79.100.000</b>	<b>112.650.000</b>
<b>Total général : transferts + délégations .....</b>	<b>106.100.000</b>	<b>90.395.000</b>	<b>125.000.000</b>

## DEUXIÈME PARTIE

### Le bilan de l'action des entreprises.

Comme chaque année, votre Rapporteur dresse le bilan de l'action menée par les entreprises en matière de formation, même si, pour d'évidentes raisons, celle-ci ne trouve pas de place à l'intérieur du projet de budget.

La conjoncture économique n'a pas permis de porter le taux de la participation minimale fixée par le législateur à 2 % en 1976.

Rappelons qu'il est passé de 0,8 % en 1974, puis 1 % en 1974, et enfin 1,1 % en 1978.

#### 1. LES ACTIONS FINANCÉES PAR LES ENTREPRISES

8,65 milliards de francs ont été consacrés en 1978 par les entreprises au financement de 28,1 millions d'heures-stagiaires au bénéfice de 1.735.000 travailleurs, la durée moyenne des stages s'établissant à 57 heures.

Le nombre d'entreprises ayant directement organisé des formations s'établit à 7.400 alors que 60.000 avaient conclu des conventions à cette fin.

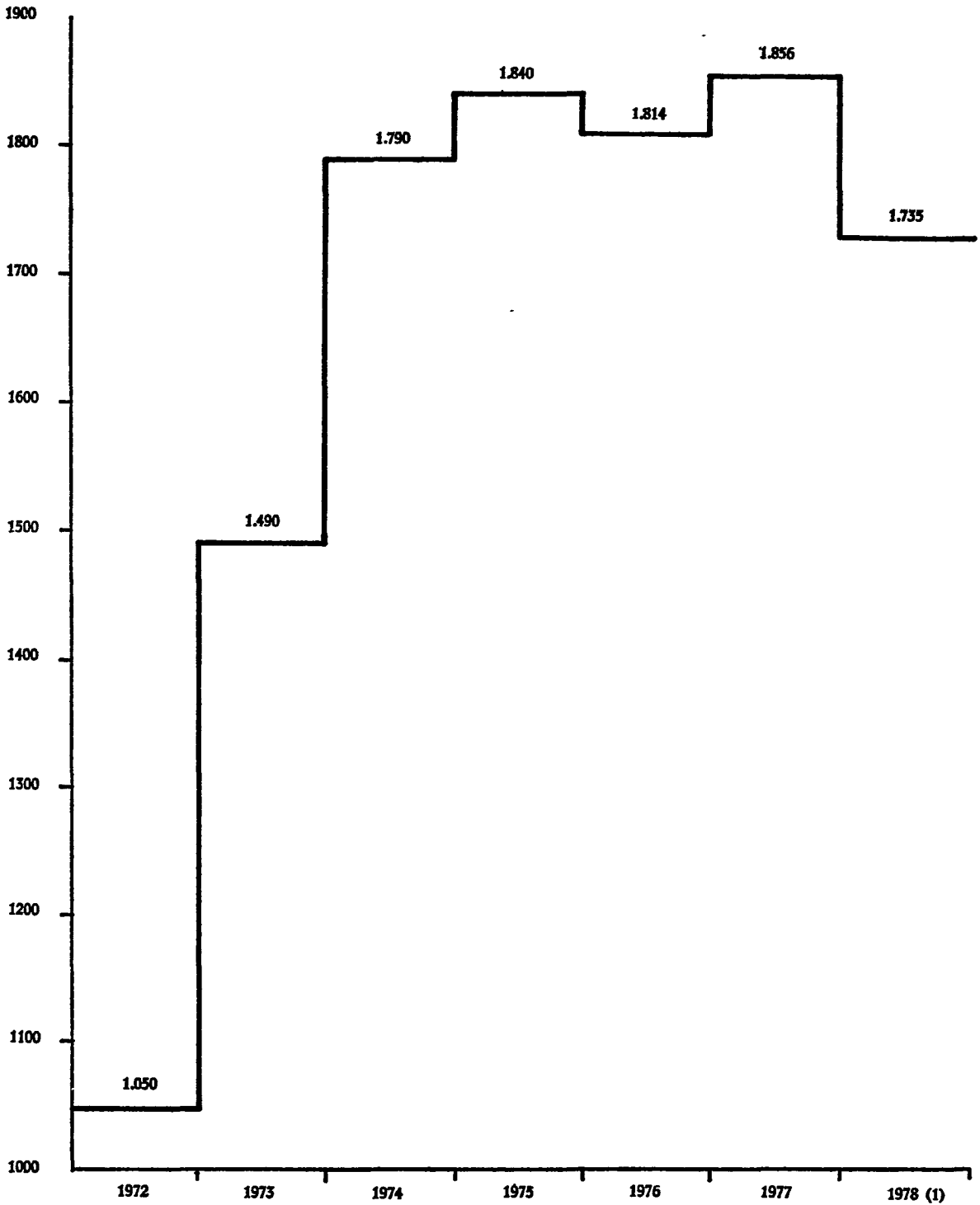
S'agissant de la loi du 17 juillet 1978, il faut noter que, dès 1978, 1.200 entreprises ont permis à 49.000 salariés de bénéficier d'un congé de formation.

Le financement direct au Trésor a été le fait de 34.000 (chiffre de 1978), alors que 106.000 ont déclaré leur contribution à la formation des jeunes.

L'examen de l'évolution des catégories de stagiaires fait ressortir une stabilité des différentes catégories entre 1977 et 1978. La part des ouvriers et employés se maintient à 61 %, celle des agents de maîtrise à 24 %, celle des ingénieurs à 15 %.

La part des stagiaires féminins, après avoir connu une progression régulière de 1972 à 1977, marque le pas en 1978 en se stabilisant à 24,6 % contre 24,9 % en 1977.

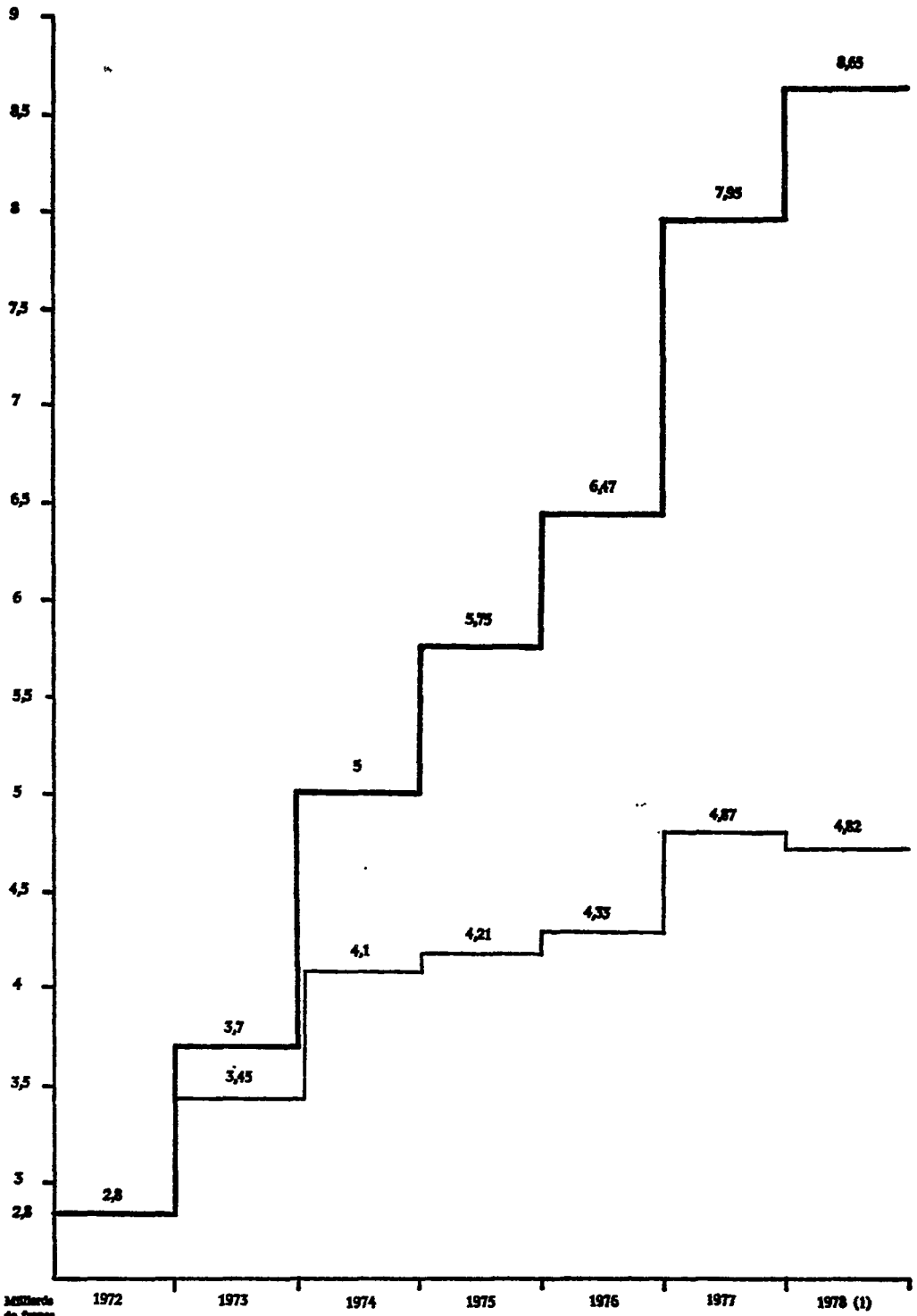
Si 1.735.000 stagiaires ont suivi en 1978 des actions de formation, le nombre de stages s'établit à 2.030.000 ; en d'autres termes, un nombre important de stagiaires a suivi plusieurs stages.



Milliers  
de salariés

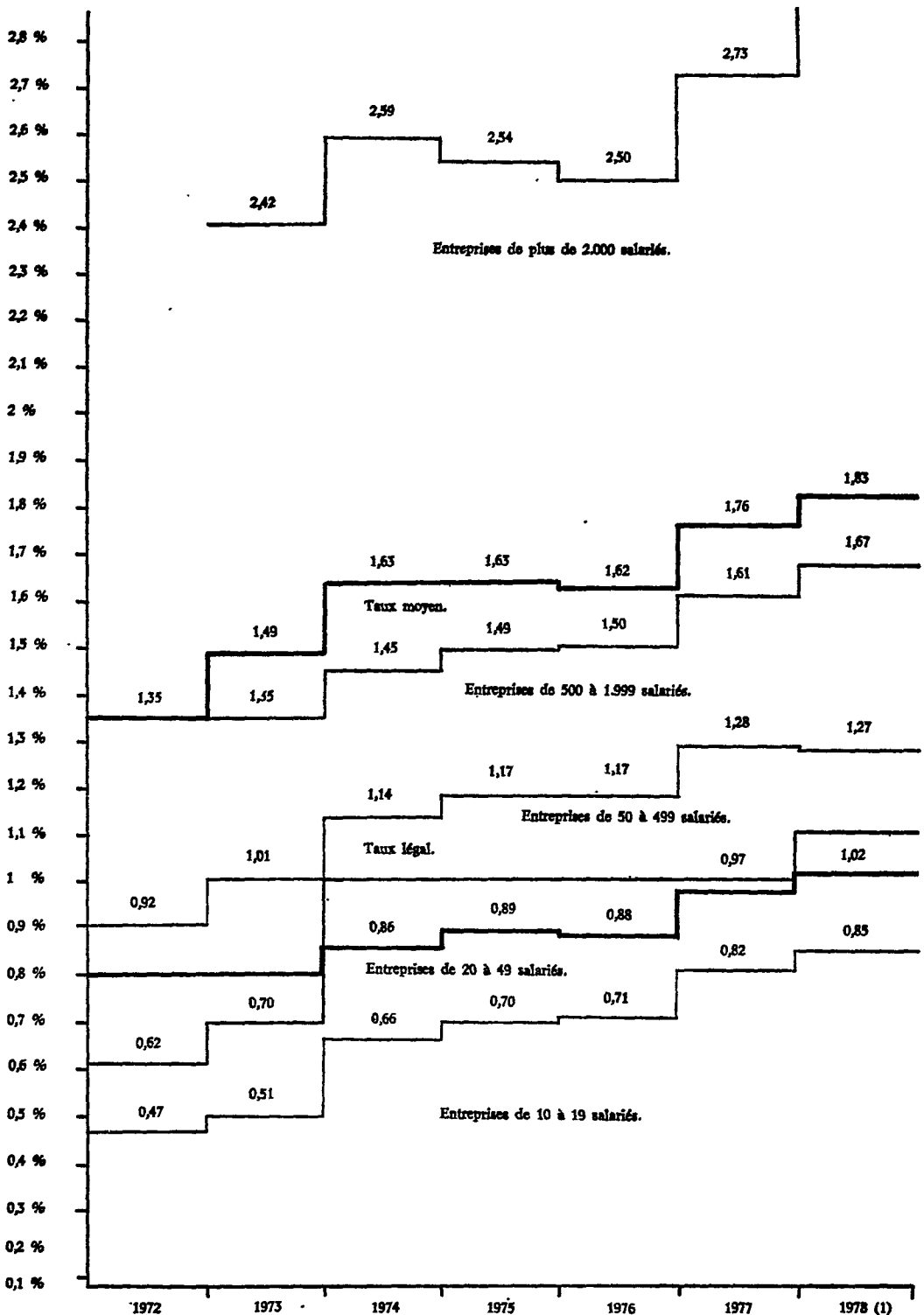
**EVOLUTION DE L'EFFECTIF DES SALARIÉS AYANT BÉNÉFICIÉ D'UN STAGE  
AU TITRE DE LA PARTICIPATION**

(1) Résultats provinciaux.



EVOLUTION DU MONTANT DES DÉPENSES RÉELLES DES ENTREPRISES

(1) Résultats provisoires ——— en francs courants.  
----- en francs constants 1972.



ÉVOLUTION DES TAUX DE LA PARTICIPATION  
SELON LA TAILLE DE L'ENTREPRISE

(1) Résultats provisoires.

La répartition entre les différents types de stages fait ressortir la part très importante des stages d'entretien et de perfectionnement (77 %), suivi par les stages d'adaptation (11 %), puis les stages de promotion (10 %), enfin les stages de prévention (2 %).

Un autre élément d'appréciation de l'action des entreprises concerne le taux de participation suivant la taille (cf. graphique).

Comme les années précédentes, le taux croît avec la taille des entreprises ; de 0,85 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés, à 2,9 % pour celles de plus de 2.000 salariés. Cependant, la répartition des stagiaires par catégorie est différente selon la taille des entreprises. Ainsi la part des ingénieurs et cadres augmente dans les petites entreprises (25,7 %) alors que celle des ouvriers et employés est moins forte (55,9 %).

Au niveau des branches professionnelles, l'hôtellerie et la restauration sont toujours au niveau le plus faible, mais en progression : 0,93 % en 1978 contre 0,83 % en 1977. En tête le secteur électricité, gaz, eau, avec un taux de 4,41 % en 1978 contre 3,98 % en 1977.

## 2. LE BILAN DES ACTIVITÉS DES FONDS D'ASSURANCE-FORMATION (F.A.F.)

Rappelons que les fonds d'assurance-formation sont des organismes à gestion paritaire créés au bénéfice des salariés dont les employeurs sont soumis à l'obligation imposée par le titre V de la loi du 16 juillet 1971, ou au bénéfice de travailleurs indépendants ou d'employeurs non assujettis à cette obligation. Ces organismes sont particulièrement importants puisqu'ils constituent, pour les professions, le moyen de réunir leurs contributions en vue de mettre en œuvre des actions de formation.

Le nombre des F.A.F. de salariés était de 86 au 1<sup>er</sup> septembre 1979.

La progression des salariés relevant des entreprises adhérant à un F.A.F. a atteint 12 % en 1977 et 1978, le total des salariés s'établissant à 3.074.160. Les entreprises ont crû de 3 %. A souligner que le nombre d'entreprises de 10 à 49 salariés constitue environ 75 % des entreprises adhérentes.

Les ressources de ces fonds ont, elles aussi, augmenté passant de 529,5 millions de francs en 1978 à 699,6 millions en 1979, soit 32 % de croissance.

Au cours de l'année 1978, 196.000 stagiaires, dont 62.000 jeunes, ont été pris en charge en tout ou partie pour un total de 18 millions d'heures-stagiaires : les stages d'entretien et de perfection-

nement des connaissances ont concerné 80,9 % des stagiaires : la promotion, 9,1 % ; l'adaptation, 7,1 % et la prévention-conversion, 2,9 %. La durée moyenne des stages a été de 93 heures contre 71 heures en 1977.

Le bilan des F.A.F. de non-salariés est toujours moins satisfaisant en raison de la lenteur de leur développement. Il faut toutefois relever l'amélioration de la situation des F.A.F. des exploitants agricoles.

### ÉVOLUTION FINANCIÈRE DES P.A.F. DE SALARIÉS

(En millions de francs.)

Années	Versements effectués jusqu'au 28 février	Dépenses
1973 .....	119,5	97,8
1974 .....	181,9	168
1975 .....	288,5	313,6
1976 .....	418,5	490
1977 .....	526,9	525,3
1978 .....	(1) 529,5	643,6
1979 .....	699,6	»

(1) Les sommes reçues au titre du 0,2 % en faveur des jeunes, ne sont pas comprises dans ce montant.

## TROISIÈME PARTIE

### Le projet de budget pour 1980.

Malgré les difficultés et les contraintes liées à la conjoncture, l'enveloppe de la formation professionnelle, c'est-à-dire l'ensemble des crédits des différents ministères et des services du Premier ministre destinés à la formation professionnelle, s'accroît de 12,5 %. Rappelons que le budget général de l'Etat croît de 14,3 %. Cette progression, quelque peu ralentie par rapport à 1979 — année exceptionnelle s'il en fut avec une croissance des dotations de 36,6 % — doit s'apprécier par rapport aux quatre dernières années au cours desquelles les crédits publics en faveur de la formation professionnelle ont doublé.

Les crédits inscrits directement aux services généraux du Premier ministre (qui font l'objet d'un encadré) passent de 4.159 millions en 1979 à 4.549 millions en 1980, soit une progression de 9,4 %.

#### 1. LES CRÉDITS DE CONTROLE ET D'INTERVENTION

Ces crédits connaissent une progression voisine de 25 %, passant de 36,3 millions en 1979 à 45,35 millions en 1980. Cette progression reste évidemment moins élevée que celle enregistrée entre 1978 et 1979 (+ 79 %) mais n'en demeure pas moins à un niveau satisfaisant.

Sur cette dotation, 17 millions figurent au titre du programme d'action prioritaire n° 11 « améliorer la formation professionnelle des jeunes ».

Il convient de relever que la part des interventions sera supérieure à celle destinée au fonctionnement des instances et au contrôle des organismes formateurs.

#### 2. LES CRÉDITS DE RÉMUNÉRATION DES STAGIAIRES

Avec une augmentation de 17 %, les crédits de rémunération des stagiaires seront essentiellement destinés aux jeunes.



416 millions sur les 573,6 millions inscrits au titre des mesures nouvelles sont prévus pour le P.A.P. n° 11.

Rappelons qu'à la suite de la loi du 17 juillet 1978, relative au congé de formation, la rémunération par l'Etat des stagiaires demandeurs d'emplois ou en congé de formation est subordonnée à l'agrément des stages par l'Etat.

Les procédures d'agrément ont été diligentées et la liste des stages agréés a été publiée le 5 juillet dernier.

### 3. LES CRÉDITS DU FONDS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION SOCIALE

Au titre des crédits de fonctionnement, la dotation accuse une nette diminution puisqu'elle passe de 1.225,5 millions de francs à 1.100,8 millions de francs, soit 10,3 % de moins par rapport à l'an dernier.

Rappelons qu'entre 1978 et 1979, la progression avait été particulièrement sensible : + 59,4 %. Aussi, malgré la baisse enregistrée cette année, la dotation reste très supérieure à celle de 1978. Il convient également de noter que les crédits de paiement augmentent de 13,3 %.

Ces crédits, il faut le souligner, sont destinés au financement des actions déléguées aux régions, des transferts aux différents ministères ainsi qu'aux interventions directes.

Les crédits d'équipement marquent une pause puisque d'une année sur l'autre ils ne progressent pas.

Les subventions sont versées soit aux centres de formation directement soit aux organismes qui en assurent la gestion (collectivités locales, chambres de métiers, de commerce, ou d'industrie, associations). Le financement concerne :

- l'équipement en matériel technique et pédagogique ;
- l'acquisition, l'aménagement ou la construction d'ateliers laboratoires et les locaux d'enseignement ;
- l'acquisition, l'aménagement ou la construction de locaux d'hébergement.

En 1979, l'effort a surtout porté sur l'apprentissage auquel près de 60 % des crédits ont été affectés.

#### 4. LA PARTICIPATION DES ENTREPRISES

L'élévation du taux de participation à 1 % instituée en 1974, puis à 1,1 % lors du vote de la loi de finances rectificative du 22 juin 1978, a été compensée par un prélèvement obligatoire au profit du Trésor de 0,2 %. Comme votre Rapporteur l'appréhendait, ce mécanisme provisoire se trouve aujourd'hui reconduit puisque le présent projet de loi de finances, en son article 15, propose de le reconduire, ainsi que la possibilité d'imputer dans la limite de 0,1 % les dépenses exposées en faveur des jeunes demandeurs d'emploi.



## QUATRIÈME PARTIE

### Examen en Commission

#### 1. AUDITION DE M. LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le mercredi 17 octobre 1979 sous la présidence, de **M. Léon Eeckhoutte, président**, la Commission a procédé à l'audition de **M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat auprès du ministre du Travail, chargé de la formation professionnelle**, sur le projet de budget de son département pour 1980.

Le Secrétaire d'Etat a rappelé les principales actions et les objectifs de sa politique.

Le Secrétariat d'Etat s'efforce de contribuer à une bonne insertion professionnelle ; les contrats « emploi-formation » apportent des solutions prisées par les employeurs comme par les salariés. La formule sera développée dans le troisième pacte national pour l'emploi. Par ailleurs, de nouvelles places dans les centres de formation ont été ouvertes — 45.000 en 1978 — pour une durée moyenne des stages de cinq mois et demi.

La deuxième action vise à lutter contre l'inadaptation au marché du travail des formations reçues par les jeunes. Le projet de loi sur l'enseignement alterné répond à cette nécessité puisqu'il tend à donner soit une formation initiale, soit un complément de formation sur la marche des entreprises. Ce texte sera discuté par le Parlement au cours des prochains mois.

La troisième action concerne la formation professionnelle continue, objectif premier d'une politique d'éducation permanente à long terme. Les décrets d'application de la loi du 17 juillet 1978 concernant le congé individuel ont été promulgués le 27 mars 1979. L'agrément des stages étant achevé, l'information des salariés fait l'objet des soins du secrétariat d'Etat.

**M. Legendre** a présenté ensuite les crédits inscrits dans le projet de budget pour la formation professionnelle. L'accroissement de 12,5 % doit s'apprécier en tenant compte du doublement en quatre ans de ces crédits.

Certains secteurs connaîtront un essor particulier :

— l'A.F.P.A. dont les moyens seront renforcés et s'orienteront davantage vers la formation permanente ;

— l'apprentissage dont les crédits progressent de 40 %.

En conclusion, le secrétaire d'Etat a souligné que le taux de participation des entreprises augmente toujours dans une proportion encourageante — + 0,25 % en 1978 — et cela nonobstant la conjoncture économique.

Répondant à **M. Paul Séramy**, rapporteur pour avis, à **Mme Luc** et à **M. Hubert Martin**, **M. Legendre** a indiqué :

— que des efforts ont été et seront faits pour que le taux de placement à l'usine des stages de formation s'élève au-delà des 45 % atteints ces dernières années ;

— que le projet de loi sur l'enseignement en alternance n'est pas timide mais réaliste. Il faut faire évoluer certaines habitudes et résoudre des problèmes pratiques comme celui de la capacité et de l'adaptation des entreprises à la formation, le but de celles-ci restant toujours la production ;

— qu'un soin tout particulier sera apporté à une meilleure utilisation de la taxe d'apprentissage, dans la mesure où l'application du principe de libre acceptation permet qu'un secteur reçoive les deux tiers des effectifs d'apprentis alors qu'il dispose d'un tiers seulement des recettes. Il convient a-t-il souligné de mieux utiliser cette taxe plutôt que d'envisager son augmentation.

## 2. EXAMEN DU RAPPORT EN COMMISSION

Le mercredi 21 novembre 1979 sous la présidence de **M. Eeckhoutte**, président, la Commission s'est réunie pour procéder, sur le rapport de **M. Paul Séramy**, à l'examen pour avis des crédits de la formation professionnelle continue.

Dans son analyse, le Rapporteur a souligné que les crédits publics ont été multipliés par cinq depuis 1972, alors qu'au cours de la même période le budget de l'Etat n'a été multiplié que par 2,8.

Dressant le bilan de l'action menée par l'Etat et par les entreprises au cours des deux dernières années, le Rapporteur a déploré que les principes qui avaient animés les partenaires sociaux et le législateur soient quelque peu délaissés au profit d'objectifs à court terme liés à la conjoncture économique.

**M. Séramy** a indiqué que l'enveloppe de la formation professionnelle connaît une augmentation globale de 12,5 %.

Les crédits inscrits spécialement aux services généraux ne progressent que de 9,4 %.

Le taux de participation des employeurs fixé l'an dernier à 1,1 % a été amputé d'une taxe de 0,2 %. Ce dispositif, provisoire, est, comme on pouvait le craindre reconduit cette année.

En conclusion, le Rapporteur a déclaré que le projet de budget traduisait une volonté de continuer l'œuvre entreprise depuis bientôt dix ans.

Dans la discussion générale qui s'ensuivit, **Mme Gros** a demandé qu'un effort soit fait en faveur des femmes qui veulent reprendre une activité professionnelle après avoir élevé leurs enfants.

**M. Blanc** s'est interrogé sur la nécessité de faire suivre certains stages de reconversion dans des branches professionnelles dépourvues de débouchés.

Suivant les conclusions de son Rapporteur, *la Commission a donné un avis favorable à l'adoption des crédits de la formation professionnelle.*

---

## CONCLUSION

---

Depuis plusieurs années, la conjoncture économique a pris le pas dans les préoccupations des responsables politiques. Il était inévitable que la formation professionnelle fut touchée et la Commission comprend qu'une série d'adaptations ponctuelles aient été prises.

Le paysage ne semble pas s'éclaircir et l'on peut craindre que l'orientation choisie ne soit remise en cause. Le programme de travail du Gouvernement pour les six prochains mois comporte une action pour adapter la formation professionnelle aux réalités économiques. Cette proposition laisse votre Rapporteur dubitatif puisqu'aussi bien l'appareil de formation existe, il suffit simplement de l'impulser. Un projet de loi sur les formations alternées a été déposé, que n'est-il examiné ?

A la veille d'opérer peut-être des révisions importantes, le Gouvernement doit prendre soin de maintenir un équilibre entre une orientation qui privilégie l'utilité à court terme et une autre, l'investissement à long terme. L'éducation permanente bien comprise ne peut se réaliser que dans la seconde. Fort de cette conviction, et sachant que M. le Secrétaire d'Etat n'y sera pas insensible — l'action personnelle qu'il a conduite depuis plusieurs années offre toute garantie — votre Rapporteur, avec sa commission des Affaires culturelles vous invite à donner un avis favorable à l'adoption des crédits de la formation professionnelle continue.

---

**ANNEXE**

**LE BUDGET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE POUR 1980**

(En millions de francs.)

Nature des actions	Budget voté en 1979	Propositions pour 1980	Evolution en pourcentage
<b>I. — Formation professionnelle continue.</b>			
<b>A. — FONCTIONNEMENT DES CENTRES</b>			
<i>Travail.</i>			
F.P.A. ....	1.270,65	1.433,54	+ 12,8
Actions de formation du F.N.E. ....	61,94	61,94	»
Contrats emploi formation .....	455	544,40	+ 21,8
<b>Total (travail) .....</b>	<b>1.787,59</b>	<b>2.049,88</b>	<b>+ 14,7</b>
<i>Education.</i>			
C.N.A.M. ....	9,68	10,74	+ 10,9
C.N.D.P. et C.N.T.E. ....	96,65	105,39	+ 9
A.D.E.P. ....	7,44	7,28	— 2
Actions spécifiques .....	19,15	18,35	— 4,2
<b>Total (éducation) .....</b>	<b>132,92</b>	<b>141,76</b>	<b>+ 6,7</b>
<i>Universités.</i>			
C.N.A.M. ....	77,27	83,66	+ 8,2
Actions spécifiques .....	16,34	17,31	+ 5,9
<b>Total (universités) .....</b>	<b>93,61</b>	<b>100,97</b>	<b>+ 7,9</b>
<i>Industrie.</i>			
F.N.E.G.E. ....	7,10	7,10	»
<i>Services généraux du Premier ministre.</i>			
Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale .....	1.225,56	1.102,85	— 10,3
<b>B. — RÉMUNÉRATION DES STAGIAIRES</b>			
Rémunération .....	2.795,33	3.288,83	+ 17,6
Services payeurs .....	3,86	4,35	+ 13,2
<b>Total (rémunération) .....</b>	<b>2.799,19</b>	<b>3.293,18</b>	<b>+ 17,6</b>
<b>C. — CONTRÔLE ET INTERVENTIONS</b>			
<b>Total (fonctionnement formation professionnelle continue) .....</b>	<b>36,30</b>	<b>45,35</b>	<b>+ 24,9</b>
<b>Total (fonctionnement formation professionnelle continue) .....</b>	<b>6.082,27</b>	<b>6.741,09</b>	<b>+ 10,8</b>

Nature des actions	Budget voté en 1979	Propositions pour 1980	Evolution en pourcentage
<b>II. — Apprentissage.</b>			
<i>Centres de formation d'apprentis.</i>			
Education .....	378,28	541,99	+ 43,3
Agriculture .....	19,22	24,73	+ 28,6
<i>Inspection de l'apprentissage.</i>			
Education .....	19,97	22,49	+ 12,6
Agriculture .....	0,96	0,99	+ 3
Total (apprentissage) .....	418,43	590,20	+ 40,6
Total (fonctionnement) .....	6.500,70	7.331,29	+ 12,8
<b>III. — Equipement.</b>			
<i>Autorisations de programme.</i>			
F.P.A. ....	154,9	134,9	— 12,9
<b>Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale .....</b>	<b>105</b>	<b>105</b>	<b>0</b>
Total (équipement) .....	259,9	239,9	— 7,7